

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN BOURGOGNE

**PROCES-VERBAL
BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet à 08h00, le Bureau communautaire s'est réuni, à l'espace socioculturel « André Henry » de Chéroy, sur convocation et sous la présidence de Jean-François CHABOLLE.

Date de convocation : 05 juillet 2023.

Présents à l'ouverture de la séance : Jean-François CHABOLLE, Christine AITA, Brigitte BERTEIGNE, Frédéric BOURGEOIS, Florence BARDOT, Jean-Jacques NOEL, Sylvie GUILPAIN, Monique JARRY, Christelle NOLET, Nadia LEITUGA, Loïc BARRET, Gilbert GREMY, Marcel MILACHON, Jean-François ALLIOT.

Absents excusés : Fred JEAN-CHARLES, Jérôme CORDIER, Etienne SEGUELAS, David ROUSSEL, Séverine MAZATEAU, Christian DESCHAMPS, Laurent BOULMIER, Xavier ROSALIE, Bruno CHEMIN, Louise CARTIER, Pierre-Eric MOIRON, Corinne PASQUIER

Membres du Bureau communautaire : 26

Membres en exercice : 26

Quorum : 14

Secrétaire de séance élue ce jour : Christine AITA

L'ordre du jour est le suivant :

1. GENERAL

- 1.1. Approbation des procès-verbaux des 05 mai et 09 juin 2023
- 1.2. Achat d'un véhicule électrique pour les services

2. DECHETS MENAGERS

- 2.1. Présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- 2.2. Acquisition de composteurs en bois
- 2.3. Acquisition d'un broyeur de branches

3. PREPARATION DES TRANSFERTS DE COMPETENCES EAU, ASSAINISSEMENT

- 3.1. Étude du transfert des compétences eau potable, assainissement et pluvial
- 3.2. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation de 11 études schémas directeurs d'assainissement collectif
- 3.3. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation de 3 schémas directeurs d'Eau Potable

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : convention sur la facturation de la redevance d'assainissement collectif de la ZA de Villeroy

5. ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE :

Renouvellement du bail de location des locaux de Villeroy 2024

6. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 6.1. Présentation planning / séjour été 2023
- 6.2. Logos Gâti'vac / Accueil Jeunes
- 6.3. Avenant au règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs

7. QUESTIONS DIVERSES

- 7.1. Equipements d'intérêt communautaire : choix du projet (MOE) pour pôle Culture enfance-jeunesse
- 7.2. Intervention du PLIE/mission Locale
- 7.3. Transition environnementale : appel à candidatures pour siéger à la commission thématique
- 7.4. Guide intercommunal des producteurs alimentaires locaux
- 7.5. SDIS : bilan du développement du volontariat 2022
- 7.6. Réflexion sur l'EPF Doubs BFC
- 7.7. Présentation de l'initiative « Ville à joie »
- 7.8. Propositions de logotypes

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHABOLLE, Président de la Communauté de Communes du Gâtinais. Ce dernier procède à l'appel et ayant constaté le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 8h02.

Monsieur le Président propose de désigner **Christine AITA** au poste de secrétaire de séance.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

1. GENERAL

1.1. Approbation des procès-verbaux des Bureaux communautaires des 05 mai et 09 juin 2023

Le Président soumet au Bureau les procès-verbaux de séance des 05 mai et 09 juin 2023 pour approbation.

Délibération 2023-09-01

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE les procès-verbaux des séances du 05 mai et du 09 juin 2023.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

1.2. Achat d'un véhicule électrique pour les services

Le Bureau a accepté le 24/02/2023 l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services de la CCGB à la condition de le financer en partie par une subvention DETR.

L'acceptation des devis ne pouvant intervenir qu'après l'accusé de réception du dossier de subvention réputé complet, le service technique a dû solliciter un nouveau devis à la date de dépôt du dossier DETR.

La société a donc établi le devis suivant :

	HT	TTC
Montant total devis*	34 649,17 €	41 626,76 €
<u>Détail déductions :</u>		
Remise	-152,93 €	-183,52 €
Remise complémentaire	-3 420,00 €	-4 104,00 €
Bonus / malus écologique	-4 000,00 €	-4 000,00 €
frais annexes		-47,76 €
Soit un total de dépenses éligibles de :	27 076,24 €	33 291,48 €

Le calcul de la subvention s'effectue sur le montant hors taxes, et déduction faite des frais annexes, soit sur un montant total de dépenses éligibles de 27 076 €, ce qui porte la subvention sollicitée à 8 123 €.

Il est proposé de retenir la proposition de la société CITROEN pour l'acquisition d'un modèle de véhicule utilitaire électrique CITROEN BERLINGO VAN FOURGON pour un montant total de 27 076,24 € HT, soit 33 291,48 € TTC avec frais annexes.

Les crédits sont inscrits au BP 2023 à l'article 21571 matériel roulant.

Délibération 2023-09-02

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

RETIENT la proposition de la société Citroën pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique CITROEN BERLINGO VAN FOURGON pour un montant total de 27 076,24 €HT, soit 33 291,48 € TTC avec frais annexes,

AUTORISE le président à signer tout document pour mettre cette décision en œuvre.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

Le Président annonce avoir reçu notification d'attribution de subvention d'un montant de 8 123 € au titre de la DETR pour cet achat.

8h25 : arrivée de Laurent BOULMIER portant le nombre des votants à 15.

2. DECHETS MENAGERS

2.1. Présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Écologique Pour la Croissance Verte,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la Lutte contre le Gaspillage et à l'Economie Circulaire,

Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il a pour objectif principal d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de ce service.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service soit :

- les indicateurs techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposées et les exutoires des différents déchets ;
- les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes et à leurs modes de financement.

Il est proposé aux membres du bureau une synthèse de ce rapport annuel.

Délibération 2023-09-03

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

ADOPTE le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

AUTORISE le Président à le signer,

CHARGE le Président de notifier ce rapport à toutes les communes bénéficiant du service ; communes qui devront délibérer sur ce rapport.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

2.2. Acquisition de composteurs en bois

La CCGB est engagée dans une démarche de prévention des déchets. Depuis 2013, elle vend à ses usagers des composteurs en bois de 400 litres avec un bioseau dont une partie du montant est pris en charge par la collectivité.

Le but est de proposer aux habitants une nouvelle pratique de valorisation des biodéchets et ainsi réduire la production d'ordures ménagères.

L'obligation de tri à la source des biodéchets pour 2024 a accentué les commandes des usagers. La collectivité a un besoin immédiat de composteurs car le stock est épuisé.

Dans le but de réduire les délais de livraison, une demande de devis a été sollicitée auprès de 3 structures.

Un accord cadre en procédure adaptée sera réalisé prochainement pour la fourniture de composteurs collectifs et des équipements annexes (panneaux, aérateurs...).

3 devis ont été étudiés :

- L'ESAT LE MORVAN : 21 rue du Rivage -58 000 NEVERS/ lieu de fabrication à Montsauche les Settons 58230 ;
- GARDI GAME 197 route de Noailat 01290 CORMORANCHE SUR SAONE / lieux de fabrication (01290 Cormoranche sur Saone et 39220 Bois d'Amon) ;
- QUADRIA – ZA Labory Baudan. – 68 rue Blaise Pascal – 33127 SAINT JEAN D'ILLAC / fabrication Maillat (01430).

Il ressort globalement que les 3 offres répondent aux besoins exprimés par la CCGB.

	ESAT MORVAN		QUADRIA ENVIRONNEMENT		GARDI GAME	
	Composteur 330 L Douglas		COMPOSTYS BOIS C400		COMPOSTEUR GARDIGAME Classique	
Total HT	Sans	20 815,00 €		19 221,00 €		20 420.00 €
Total TTC	bioseaux	24 978,00 €		23 065,00 €		24 504.00 €
Délais (hors congés été)	10 semaines		6-8 semaines		10 semaines	
Prix TTC/unitaire		83.26 €		76.88 €		81.68 €

Le coût du transport est inclus dans les offres et les garanties sont de 10 ans à l'exception de l'ESAT pour laquelle, la garantie est de 7 ans.

Délibération 2023-09-04

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

ACCEPTE le devis le mieux disant, celui de l'entreprise QUADRIA pour un montant de 19 221 € HT, soit 23 065.20 € TTC pour la fourniture de composteurs individuels,

DIT que les crédits figurent au budget 2023, au compte 2188,

AUTORISE le Président à signer le devis et toutes pièces afférentes au dossier.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

8h51: Arrivées de MM Etienne SEGUELAS et Fred JEAN-CHARLES portant le nombre de votants à 17.

2.3. Acquisition d'un broyeur de branches

Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la loi Transition Écologique Pour la Croissance Verte et la Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire, la CCGB est accompagnée financièrement par l'ADEME et la Région BFC à travers un appel à projet relatif à la prévention, la gestion et la valorisation des biodéchets.

Il concourt à développer les pratiques de tri à la source des déchets et encourager la gestion de proximité des déchets verts.

A cet effet, la CCGB envisage l'acquisition d'un broyeur thermique pour proposer aux habitants des opérations ponctuelles de broyage de branches pendant des périodes précises de la saison de taille. Cette opération sera effectuée dans les communes qui le souhaitent.

Au cours de ces manifestations à but pédagogique, les agents techniques de la CCGB utiliseront le broyeur.

- Le broyat produit sera utilisé pour constituer une réserve de matière sèche pour les composteurs collectifs, car il sera en partie mis à disposition des usagers et repris par la CCGB pour approvisionner les sites de compostage collectif ;
- Les agents de la CCGB sensibiliseront et informeront le grand public sur l'utilisation du broyat au jardin et au compostage.

Pour l'acquisition de cet équipement, la CCGB percevra une subvention de l'ADEME et de la Région BFC au maximum de 80%.

La consultation pour la fourniture et la livraison d'un broyeur a été réalisée par devis.

Il a été demandé :

- une proposition pour un broyeur avec un système de coupe « à couteaux »;
- une 2ème proposition pour un broyeur avec un système de coupe « à marteaux »
- un entretien selon les préconisations « constructeur » voire un contrat de maintenance.
- une formation aux agents techniques de la CCGB.

Les caractéristiques techniques demandées correspondant aux critères cités ci-dessous :

- Une capacité de coupe comprise entre 150 mm à 170 mm de diamètre.
- Un système évitant les bourrages.
- Un moteur thermique essence
 - o Puissance : 25 CV minimum
 - o Alimentation du moteur du broyeur sera autonome vis-à-vis du véhicule de tractage
- Bonne accessibilité au compartiment moteur pour le contrôle des niveaux

CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

Le marché est attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés et pondérés.

Description	Pondération
Valeur technique	60
Diamètre admissible maximal	10
Puissance moteur /rendement	10
Durée de vie des éléments de coupe et pièces de coupe de rechange	5
Consommation horaire de carburant	10
Volume sonore au ralenti et en fonctionnement	10
Délai de livraison	10
Performance et innovation (sécurité, environnement)	5
Prix	40
Pondération totale des critères d'attribution	100

4 entreprises ont été consultées ; 3 ont répondu.

Jardins Loisirs SARL GAUTHIER : Rue Sainte-Colombe, 89100 Saint-Clément
 EXPERT JARDIN : Les Bas Musats, 89100 Malay-le-Grand
 SARL SN SIMON : 1 Rue du Gâtinais, 89150 Saint-Valérien
 11 Rte de Sens, 45320 Courtenay **qui n'a pas remis d'offre.**
 BOURGOIN MOTOCULTURE :

Caractéristiques	Jardins Loisirs SARL GAUTHIER	Jardins Loisirs SARL GAUTHIER	EXPERT JARDIN	EXPERT JARDIN	SARL SN SIMON
	BRIGGS STRATTON	SAELEN GSTIGER	BRIGGS STRATTON	BUGNOT	BRIGGS STRATTON
Puissance moteur	37 CV	25 CV	37 CV	37 CV	37 CV
Système de coupe	Couteaux : volant ouvert à 2 couteaux	2 couteaux /8 marteaux	Couteaux : volant ouvert à 2 couteaux	Marteaux ou fléaux	Couteaux : volant ouvert à 2 couteaux
Diamètre admissible maximal	15 cm	14 cm	15 cm	15 cm	15 cm
Consommation horaire de carburant	3 l/h	3 l/h	3 l/h	3 l/h	3 l/h
Garantie	3 ans	3 ans	3 ans	1 an	3 ans
Disponibilité des pièces	15 ans	10 ans	15 ans	15 ans	15 ans
Rendement	12 m3/h	17 m3/h	12 m3/h	6 m3/h	12 m3/h
Poids kg	745	-	745	685	745
Délais de livraison	3 semaines	18 jours	3 semaines	10 jours	3 semaines

Prix	Jardins Loisirs SARL GAUTHIER	Jardins Loisirs SARL GAUTHIER	EXPERT JARDIN	EXPERT JARDIN	SARL SN SIMON
	BRIGGS STRATTON	SAELEN GSTIGER	BRIGGS STRATTON	BUGNOT	BRIGGS STRATTON
Marque	FÖRST	FÖRST	FÖRST		FÖRST
Modèle	ST6P	ST6P	ST6P	BVN56	ST6P
Motorisation	Essence	Diesel	Essence	Essence	Essence
PRIX HT	28 448.44 €	27 065.50 €	26 800.00 €	22 400.00 €	26 359.00 €

	Jardins Loisirs SARL GAUTHIER	Jardins Loisirs SARL GAUTHIER	EXPERT JARDIN	EXPERT JARDIN	SARL SN SIMON
	BRIGGS STRATTON	SAELEN GSTIGER	BRIGGS STRATTON	BUGNOT	BRIGGS STRATTON
Valeur technique	50	38	50	42	50
Prix	31	33	33	40	34
	81	71	83	82	84

Délibération 2023-09-05

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

ACCEPTE le devis le mieux disant, celui de l'entreprise Sarl SN SIMON pour un montant de 26 359 € HT soit 31 630.80 € TTC pour l'achat d'un broyeur de branches d'un modèle Briggs Stratton,

DIT que les crédits figurent au budget 2023, au compte 2158,

AUTORISE le Président à signer le devis et toutes pièces afférentes au dossier.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

3. PREPARATION DES TRANSFERTS DE COMPETENCES EAU, ASSAINISSEMENT

3.1. Étude du transfert des compétences eau potable, assainissement et pluvial

Une procédure de consultation des entreprises a été lancée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique, concernant l'étude du transfert des compétences eau potable, assainissement et pluvial.

La Consultation a été lancée le 30/05/2023 à 16H03 avec comme date limite de remise des offres le 23/06/2023 à 12H00.

La consultation était accessible par les entreprises depuis le profil acheteur <https://www.ternum-bfc.fr/> et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après :

Critères de jugement des offres pondérés :

<u>Critères de jugement</u>	<u>Coefficient de pondération</u>
- Valeur technique jugée sur les éléments du mémoire technique remis	5
- Prix des prestations	4
- Délai d'exécution des prestations	1

Critère de jugement	Notation	
Valeur technique jugée sur le mémoire remis	Notée sur 20	Selon barème ci-dessous (*)
Prix des prestations	Noté sur 20	20 pour le prix le moins cher et ensuite classement relatif : (prix le plus bas / prix proposé par l'entreprise) x 20
Délai d'exécution des prestations	Noté sur 20	Chaque délai laissé à l'appréciation des candidats sera apprécié selon le système de notation (**) ci-dessous.

(*) S'agissant du critère valeur technique :

La valeur technique se décompose en 5 sous-critères, correspondants aux éléments constitutifs du mémoire technique qui feront l'objet chacun d'une notation au regard de leur niveau de qualité selon le barème suivant :

- La méthodologie des éléments de la tranche ferme notée sur 8 ;
- La méthodologie des éléments de la tranche optionnelle notée sur 3 ;
- Les moyens en personnel (CV + organigramme) et moyens matériels notés sur 4 ;
- Le Planning prévisionnel noté sur 3 ;
- La démarche qualité notée sur 2.

Chaque candidat se verra donc attribuer une note sur 20 à laquelle sera appliquée le coefficient de pondération correspondant.

(**) S'agissant du critère délai d'exécution des prestations :

Des délais maximaux ont été définis par la CCGB.

La note de 20 sera attribuée au candidat ayant proposé le délai le plus court.

Un classement relatif entre les autres candidats sera ensuite établi : (délai le plus court / délai proposé par l'entreprise) X 20.

Dans l'hypothèse où un candidat aura remis des délais supérieurs aux valeurs maximaux, la note de 0 sera attribuée au candidat.

L'étude pourra bénéficier d'un financement de 80% de la part de l'Agence de l'eau AESN.

Au vu du rapport d'analyse des offres :

La notation du **critère valeur technique** telle qu'elle est prévue au règlement de la consultation donne les résultats suivants :

Entreprise	Note	Pondération	Total valeur technique
Groupement ADM Conseil	17	5	85
Groupement KPMG	13	5	65
ALTEREO	14	5	70

La notation du **critère prix des prestations** telle qu'elle est prévue au règlement de la consultation donne les résultats suivants :

Entreprise	Total du Marché (HT) €	Note /20	Pondération	Total prix des prestations
Groupement ADM Conseil	120 569	17,00	4	68,01
Groupement KPMG	102 500	20,00	4	80,00
ALTEREO	159 980	12,81	4	51,26

La notation du **critère délai d'exécution des prestations** telle qu'elle est prévue au règlement de la consultation donne les résultats suivants :

Entreprise	Délai entreprise en mois	Note / 20	Pondération	Total
Groupement ADM Conseil	19,5	16,92	1	16,92
Groupement KPMG	16,5	20	1	20,00
ALTEREO	19	17,37	1	17,37

Au vu des différents éléments d'analyse présentés ci-dessus, il est proposé le **classement provisoire** suivant :

Entreprise	Valeur technique	Prix	Délais	TOTAL/200	Rang
	Note	Note	Note		
Groupement ADM Conseil	85	68,01	16,92	169,93	1
Groupement KPMG	65	80	20,00	165,00	2
ALTEREO	70	51,26	17,37	138,63	3

Conformément à l'article 6-1 du règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur a engagé des négociations avec les deux entreprises.

- Groupement **ADM Conseil** ; (45000 ORLEANS)
- Groupement **KPMG**. (KPMG ADVISORY 92066 Paris La Défense)

Les points abordés sont les suivants :

Thème	Sujet
Présentation de la société	1 – Présentation de votre société.
Présentation de l'offre	2 – Présentation de la compréhension du besoin et de la réponse apportée par votre groupement.
Questions techniques	3 – Question technique n° 1 : présentation succincte d'étude similaire réalisée par votre entreprise.
	4 – Question technique n° 2 : Veuillez nous expliquer comment votre groupement coordonnera l'étude des aspects suivants : techniques, juridiques et économiques ?
Questions / réponses	5 – Questions libres
Prix	6 – Négociation financière

Analyse du critère Prix des prestations après négociation

Entreprise	Total du Marché (HT) €	Note /20	Pondération	Total prix des prestations
Groupement ADM Conseil	114 540,55	17,46	4	69,83
Groupement KPMG	99 975,00	20,00	4	80,00

Analyse du critère Valeur technique après négociation

Entreprise	Note	Pondération	Total valeur technique
Groupement ADM Conseil	18	5	90
Groupement KPMG	15	5	75

Classement final après négociation :

Au vu des différents éléments d'analyse présentés ci-dessus, il est proposé à la commission d'établir le classement final suivant :

Entreprise	Valeur technique	Prix	Délais	TOTAL/20	Rang
	Note	Note	Note		
Groupement ADM Conseil	90	69,83	16,92	17,675	1
Groupement KPMG	75	80	20,00	17,500	2

Sur la base de ces éléments,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Délibération 2023-09-06

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

DECIDE d'attribuer le marché au groupement ADM Conseil, ADRIAL Conseils et l'avocat ANNOOT pour un montant de 114 540,55 € HT,

AUTORISE le président à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution,

AUTORISE le Président à déposer d'éventuels dossiers de demande de subventions auprès des financeurs,

AUTORISE le Président, le cas échéant, à signer les conventions à intervenir.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

3.2. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation de 11 études schémas directeurs d'assainissement collectif

Suite à l'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation de 11 schémas directeurs d'assainissement collectif et 11 zonages d'assainissement des communes Nailly, Egriselles-le-Bocage, Piffonds, Chéroy, Dollot, Fouchères, Jouy, Montacher-Villegardin, Saint-Agnan, Savigny-sur-Clairis et Villeroy.

L'étude donnera la priorité aux travaux en intégrant ceux qui ont été identifiés, ainsi que ceux qui le seront ultérieurement, dans les schémas directeurs d'assainissement des 7 communes qui sont Brannay, Domats, Saint Valérien, Vallery, Villebougis, Villeneuve la Dondagne et Villethierry. Le bureau communautaire se réunit pour prendre une décision quant à l'attribution du marché.

L'étude pourra bénéficier d'un financement de 80% de la part de l'Agence de l'eau AESN.

Analyse des offres :

A l'ouverture des plis, les offres sont les suivantes :

Entreprise	Tranche Ferme (HT)			Total du Marché (HT) €	Mémoire Technique
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		
ADM Conseil	12 362.50 €	7 200.00 €	14 370.00 €	33 932.50 €	Oui
ARTELIA	14 000.00 €	5 400.00 €	7 540.00 €	26 940.00 €	Oui
Setec Hydratec	17 015.00 €	4 830.00 €	10 480.00 €	32 325.00 €	Oui
DCI ENVIRONNEMENT	13 920.00 €	8 250.00 €	11 277.50 €	33 447.50 €	Oui

Sur les 12 entreprises ayant retiré un dossier, quatre ont présenté une offre complète : ADM Conseil, ARTELIA, Setec Hydratec et DCI ENVIRONNEMENT. Après évaluation des critères de jugement des offres, il a été constaté que les entreprises Setec Hydratec et ARTELIA ont obtenu les meilleures notes en termes de valeur technique et de prix des prestations.

Entreprise	Valeur technique	Prix	TOTAL/20	Rang
	Note	Note		
ARTELIA	85	100	18,50	1
Setec Hydratec	90	83,34	17,33	2
ADM Conseil	85	79,39	16,44	3
DCI ENVIRONNEMENT	65	80,54	14,55	4

Conformément à l'article 6-1 du règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur a engagé des négociations par e-mail avec les deux entreprises :

- ARTELIA ; (Agence : 21 avenue Albert Camus – 21000 DIJON /Siège : 16 rue Simone Veil – 93400 SAINT OUEN SUR SEINE)
- Setec Hydratec. (Siège social :75583 PARIS CEDEX 12 / Établissement : Agence Paris-sud 77127 LIEUSAIN)

Analyse du critère Prix des prestations après négociation

Entreprise	Total du Marché (HT) €	Note /20	Pondération	Total Note « prix des prestations »
ARTELIA	26 940.00 €	20,00	5	100,00
Setec Hydratec	31 000.00 €	17,38	5	86,39

Analyse du critère Valeur technique après négociation

Entreprise	Note	Pondération	Total valeur technique
Setec Hydratec	19	5	90
ARTELIA	17,5	5	87,5

Classement final après négociation :

Au vu des différents éléments d'analyse présentés ci-dessus, il est proposé à la commission d'établir le classement final suivant :

Entreprise	Valeur technique	Prix	TOTAL/20	Rang
	Note	Note		
ARTELIA	87,5	100	18,75	1
Setec Hydratec	90	86,39	17,64	2

Sur la base de ces éléments,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Délibération 2023-09-07

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise ARTELIA pour la réalisation de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) relative à l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement collectif, pour un montant de 26 940,00 € HT,

DIT que les crédits figurent au budget 2023, au compte 2031,

AUTORISE le président à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

AUTORISE le Président à déposer d'éventuels dossiers de demande de subventions auprès des financeurs,

AUTORISE le Président, le cas échéant, à signer les conventions à intervenir.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

3.3. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation de 3 schémas directeurs d'Eau Potable.

Suite à l'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) visant à l'élaboration de schémas directeurs de l'eau potable pour les communes Chaumot, Bussy-le-Repos et Piffonds (cette étude comportera une priorisation des travaux à effectuer en prenant en compte les éléments identifiés dans les schémas directeurs d'alimentation en eau potable des différentes communes de la CCGB), le bureau communautaire se réunit pour prendre une décision quant à l'attribution du marché.

L'étude pourra bénéficier d'un financement de 80% de la part de l'Agence de l'eau AESN.

Analyse des offres :

A l'ouverture des plis, les offres sont les suivantes :

Entreprise	Tranche Ferme (HT)			Total du Marché (HT) €	Mémoire Technique
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		
ADM Conseil	8 137.50	7 200.00	9 580.00	24 917.50 €	Oui
ARTELIA	8 100.00	5 400.00	5 420.00	18 920.00 €	Oui
Setec Hydratec	11 315.00	4 830.00	8 675.00	24 820.00 €	Oui

Sur les dix entreprises ayant retiré un dossier, trois ont présenté une offre complète : ADM Conseil, ARTELIA et Setec Hydratec. Après évaluation des critères de jugement des offres, il a été constaté que les entreprises ARTELIA et Setec Hydratec ont obtenu les meilleures notes en termes de valeur technique et de prix des prestations.

Entreprise	Valeur technique	Prix	TOTAL/20	Rang
	Note	Note		
ARTELIA	85	100	18,50	1
Setec Hydratec	90	76,23	16,62	2
ADM Conseil	90	75,93	16,59	3

Conformément à l'article 6-1 du règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur a engagé des négociations par e-mail avec les deux entreprises :

- ARTELIA ; (Agence : 21 avenue Albert Camus – 21000 DIJON /Siège : 16 rue Simone Veil – 93400 SAINT OUEN SUR SEINE)
- Setec Hydratec. (Siège social :75583 PARIS CEDEX 12 / Établissement : Agence Paris-sud 77127 LIEUSAIN)

Analyse du critère Prix des prestations après négociation

Entreprise	Total du Marché (HT) €	Note /20	Pondération	Total Note « prix des prestations »
ARTELIA	18 920,00	20,00	5	100,00
Setec Hydratec	24 000,00	15,77	5	78,83

Analyse du critère Valeur technique après négociation

Entreprise	Note	Pondération	Total valeur technique
Setec Hydratec	19	5	90
ARTELIA	17,25	5	86,25

Classement final après négociation :

Au vu des différents éléments d'analyse présentés ci-dessus, il est proposé à la commission d'établir le classement final suivant :

Entreprise	Valeur technique	Prix	TOTAL/20	Rang
	Note	Note		
ARTELIA	86,25	100	18,62	1
Setec Hydratec	90	78,83	16,88	2

Sur la base de ces éléments,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Délibération 2023-09-08

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise ARTELIA pour un montant de 18 920,00 € HT pour la réalisation de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) relative à l'élaboration des schémas directeurs de l'eau potable,

DIT que les crédits figurent au budget 2023, au compte 2031,

AUTORISE le président à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

AUTORISE le Président à déposer d'éventuels dossiers de demande de subventions auprès des financeurs,

AUTORISE le Président, le cas échéant, à signer les conventions à intervenir.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : convention sur la facturation de la redevance d'assainissement collectif de la ZA de Villeroy

Vu l'exposé présenté par Monsieur le Président, relatif à la convention de facturation de la redevance d'assainissement collectif entre la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, la commune de FOUCHERES et Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux,

Vu le contrat d'affermage entre le SIVOM du Gâtinais et Veolia Eau, déléguant la gestion du service de l'eau potable, en vigueur depuis le 1er janvier 2018, qui précise les modalités de facturation de la redevance d'assainissement,

Considérant que la Commune de FOUCHERES a confié à Veolia Eau, en tant que Prestataire, l'établissement, l'encaissement et le versement de la redevance d'assainissement collectif par le biais de la facture d'eau potable,

Considérant que 13 abonnés de la commune de FOUCHERES sont raccordés à la station d'épuration de la Communauté de Communes,

Considérant que la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne est propriétaire de la station d'épuration située dans la ZA de Villeroy sur la commune de Fouchères, et qu'elle est en droit d'attendre le versement de la part de la redevance d'assainissement collectif qui lui revient,

Considérant que la présente convention a pour objectif de définir les attributions de la Collectivité et du Prestataire, ainsi que les conditions de rémunération de ce dernier, conformément aux exigences du contrat du service de l'eau potable,

Délibération 2023-09-09

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE la convention de facturation de la redevance d'assainissement collectif entre la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, la commune de FOUCHERES et Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux.

NOTE que 13 abonnés de la commune de FOUCHERES sont raccordés à la station d'épuration de la Communauté de Communes.

APPROUVE la présente convention qui a pour objectif de définir les attributions de la Collectivité et du Prestataire, ainsi que les conditions de rémunération de ce dernier, conformément aux exigences du contrat du service de l'eau potable.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention au nom de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne.

CHARGE les services de la Communauté de Communes de suivre l'application de la convention et de faire les ajustements nécessaires en cas de besoin.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

Laurent BOULMIER pose la question de l'entretien des pompes de relevage au hameau des Balesmes. La question sera posée à Véolia.

**4.1. ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE :
Renouvellement du bail de location des locaux de Villeroy 2024**

Le bail de location des locaux de l'école de musique à Villeroy arrive à terme au 31/12/2023. Le bail d'origine prévoit la reconduction expresse d'année en année pour une période d'un an.

Le Président rappelle le montant du loyer mensuel qui est de 1200 € TTC, soit 14 400 € TTC annuels (Montant révisé annuellement selon l'indice national de la construction) auxquels il faut ajouter les charges (chauffage, électricité et eau).

Le Président propose au Bureau de renouveler ce bail pour l'année 2024.

Délibération 2023-09-10

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE la reconduction du bail de location pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2024,

DIT que les crédits figurent au budget 2023, au compte 6132,

CHARGE le Président de notifier cette décision au propriétaire par courrier.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

5. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

5.1. Présentation planning / séjour été 2023

Activités et planning de l'été pour Gâti'vac :

Les animateurs sont répartis sur 3 groupes pour respecter le rythme de vie de chaque tranche d'âge :

- maternels 3-5ans
- primaires 6-9ans
- préados 10-12ans.

Le centre de loisirs ouvre pour 80 enfants au total sur les 3-12ans.

Le service espère ne pas avoir trop de liste d'attente comme les 2 années précédentes, pour ne pas avoir à refuser d'enfants. Des thèmes différents seront proposés pour chaque semaine (ex : les animaux, les émotions, nature et environnement...).

En ce qui concerne les sorties et intervenants de l'été 2023, Gâti'vac proposera : piscine à Egreville, zoo de Thoiry, château de Fontainebleau, moulin de Vanneau, théâtre, aikido, stage équitation aux écuries des Rouillons à Fouchères, ...

Activités et planning de l'été pour l'Accueil jeunes :

Durant l'été, seront proposés.

- **deux camps**, l'un fin juillet et l'autre début août pour une capacité de 12 jeunes.
- **Sorties et soirées** : moto cross, soirée de l'enquête, KOEZIO, soirée du rire, randonnée VTT, journée baignade et pédalo, ...

Camps été 2023 :

Pour cet été, le service proposera en juillet, un **camp mutualisé à Bazolles (58)** avec les Ados et les pré-ados (10-17ans) afin de créer une passerelle entre les deux tranches d'âge et un meilleur passage entre Gati'vac et l'accueil jeunes en leur permettant de découvrir l'animatrice ado ainsi que le fonctionnement.

Les temps forts de ce camp seront la baignade, la voile et le canoë.

Un second **camp à Buthiers (77)**, sera proposé, en août pour les **primaires** (6-12ans). Les temps forts de ce camp seront le tir à l'arc, l'accrobranche, le mini-golf et la baignade.

Un dernier camp sera proposé pour les **ados (13-17 ans) à Buthiers au mois d'août**. Les temps forts de ce camp seront le simulateur de glisse, le vélo fun, la baignade et les veillées.

Budget prévisionnel des activités :

ACTIVITÉS		COÛT
Du 11 au 13 juillet	Piscine	168,00 €
	Moto cross	480,00 €
Du 17 au 21 juillet	Stage équitation	1 232,00 €
	KOEZIO	153,00 €
Du 24 au 28 juillet	Moulin de Vanneau	320,00 €
	Château de Fontainebleau	180,00 €
	Camp préados/ados	2 137,52 €
Du 31 juillet au 4 août	Réveil nature	305,00 €
	Baignade Chalette sur Loing	0,00 €
	Pédalo	20,00 €
Du 7 au 11 août	Piscine	67,20 €
	Intervenant Théâtre	410,00 €
	Yonne Tour Sport	0,00 €
	Camp ados	954,00 €
Du 14 au 18 août	Intervenant AÏKIDO	0,00 €

Du 21 au 25 août	Zoo de Thoiry	1 288,00 €
	Camp primaire	906,00 €
	Wam park	448,00 €

TOTAL	9 068,72 €
-------	------------

La commission « loisirs, enfance, jeunesse et sport » du 26 avril a émis un avis favorable à ce budget.

Délibération 2023-09-11

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE le budget prévisionnel des activités pour l'été 2023 tel que présenté ci-dessus,

DIT que les crédits figurent au chapitre 011 « charges générales » du budget 2023,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

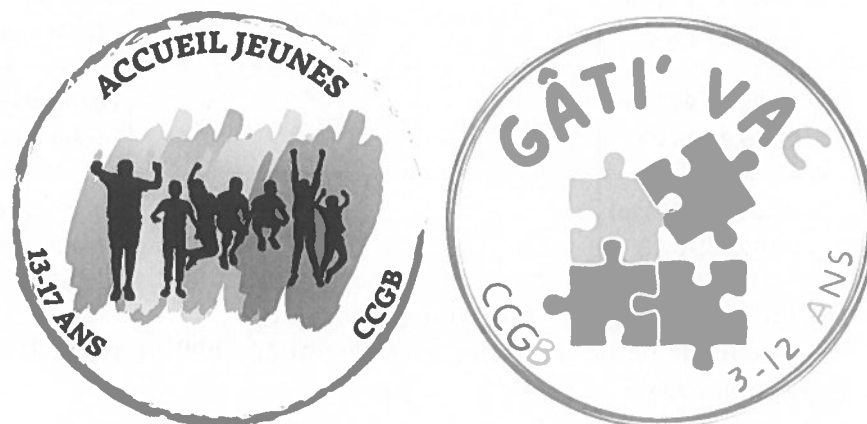
Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

A l'ouverture pour cet été, le centre affiche complet avec 80 enfants (maximum de sa capacité) et une liste d'attente de 10 enfants ; les séjours sont tous complets.

5.2. Logos Gâti'vac / Accueil Jeunes

Le Président présente au Bureau, les nouveaux logos de Gâti'vac et de l'Accueil Jeune.

Ces nouveaux logos ont été choisis par la commission « loisirs, enfance jeunesse et sports » du 31 mai 2023.



5.3. Avenant au règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

Le Président présente au Bureau un avenant au règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs pour la rentrée 2023/2024 qui avait été approuvé le 5 mai 2023 (délibération **2023-06-10**).

Suite à une réunion de travail avec l'équipe de direction et l'équipe pédagogique, ainsi qu'une réorganisation des missions de l'équipe de direction, de nouvelles modifications sont à apporter.

Modification page 5 : Les ALSH périscolaires (ouvert aux enfants âgés de 3 à 12 ans)

SITES	ADRESSE	TEL	MAIL	JOUR D'OUVERTURE	HORAIRES MATIN/MIDI/SOIR	
Périscolaire JOUY	27-29 rue du Chemin de César 89150 JOUY	03.86.97.42.20 06.71.28.91.47 03.86.97.79.10 (site)	charlinedepesme@gatinais-bourgogne.fr	Lundi au vendredi (sauf mercredi)	7h00-8h50	16h50-19h00
Périscolaire BRANNAY	6 rue Saint-Blaise 89150 BRANNAY	En attente d'attribution	sylviecottrelle@outlook.com	Lundi au vendredi (sauf mercredi)	7h00-8h50	16h50-19h00
Périscolaire VILLETHIERRY	Route de Chaumasson 89140 VILLETHIERRY	03.86.66.62.21 (site) En attente d'attribution	sylviecottrelle@outlook.com	Lundi au vendredi (sauf mercredi)	7h00-8h20	16h20-19h00
Périscolaire EGRISSELLES LE BOCAGE	27 grande rue 89500 EGRISSELLES LE BOCAGE	03.86.97.42.20 06.71.28.91.47 06.47.91.63.12 (site)	charlinedepesme@gatinais-bourgogne.fr	Lundi au vendredi (sauf mercredi)	7h30-8h35 Départ 8h20 pour l'école trajet	16h15-18h30

Modification page 6 : Les temps méridiens sur le SIVOS Nord Est Gâtinais

ADRESSE	TEL	MAIL	JOUR D'OUVERTURE	HORAIRES MATIN/MIDI/SOIR
Route de Chaumasson 89140 VILLETHIERRY	03.86.66.62.21 (site) 03.86.83.78.09	florianepicon@gatinais-bourgogne.fr	Lundi au vendredi (sauf mercredi)	11h20-13h20
2 rue de la Poste 89150 VALLERY	03.86.97.71.38 (site) 03.86.83.78.09	florianepicon@gatinais-bourgogne.fr	Lundi au vendredi (sauf mercredi)	12h10-14h10
3, place de la Mairie 89150 DOLLOT	03.86.88.70.92 (site) 03.86.83.78.09	florianepicon@gatinais-bourgogne.fr	Lundi au vendredi (sauf mercredi)	11h45-13h45
6 RUE Saint Blaise 89150 BRANNAY	03.86.66.57.30 (site) 03.86.83.78.09	florianepicon@gatinais-bourgogne.fr	Lundi au vendredi (sauf mercredi)	11h45-13h40

Modification page 7 : Modalités d'accueil :

« Les enfants ne peuvent être accueillis après 9h00 et avant 16h30 sauf accord exceptionnel. »

L'Accueil Jeunes (ouvert aux enfants âgés de 13 à 17 ans) :

« Les horaires de l'Accueil Jeunes, 13/17 ans, sont variables et seront communiqués à chaque période d'ouverture, sur le site internet et INSTAGRAM: [accueiljeunescggb](#) »

Modification page 11 : Tenues vestimentaires et matériel :

« Les familles devront fournir lors des activités, des équipements et matériels adaptés et en état d'usage. »

Modification page 12 : Les ALSH extrascolaires :

« Néanmoins, les enfants scolarisés en septembre ayant 3 ans avant le 31 décembre de la même année sont autorisés à fréquenter l'ALSH de l'été, dans la mesure des places disponibles et après avis de la responsable de service sur présentation du certificat de scolarité par les familles. »

Modification page 13 : Réservations :

- L'ALSH des périscolaires d'Egriselles-le-Bocage et Jouy : charlinedepesme@gatinais-bourgogne.fr
- L'ALSH des périscolaires de Brannay et Villethierry : sylviecottrelle@outlook.com

Modification / rajout page 14 : Les pièces à fournir à l'inscription :

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, la famille doit remplir obligatoirement :

- ✓ La fiche sanitaire de liaison complétée et signée : **Si l'enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), celui-ci est à fournir obligatoirement. La direction se réserve le droit de refuser l'accès de l'enfant aux activités en l'absence de ce document.**
- ✓ L'encart du « document administratif à fournir 2023/2024 », à compléter autorisant le service pour la consultation ou la non consultation du quotient familial.

Rajout page 16 : Présentation de l'équipe du service :

La coordinatrice administrative

Elle est en lien direct avec la responsable de service. Elle coordonne les différentes actions sur le plan administratif et gestionnaire. Elle participe à l'élaboration et la mise en place des commissions, bureaux et conseils communautaires en collaboration avec la responsable de service. Elle a en charge l'accueil et la formation des stagiaires accueillis au sein de la structure. Elle est le lien entre les partenaires institutionnels et la responsable du service.

Modification page 22 : Coordonnées siège de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne :

Madame DEPESME Charline

Coordinatrice / directrice périscolaires d'Egriselles le Bocage / Jouy et école multisports

charlinedepesme@gatinais-bourgogne.fr

03.86.97.42.20/06.71.28.91.47

Madame PICON Floriane

Coordinatrice / directrice adjointe mercredis, extrascolaire Gâti'vac et temps méridiens

florianepicon@gatinais-bourgogne.fr

03.86.83.78.09/06.71.17.31.53

Madame LANTENOIS Anaïs

Coordinatrice / directrice Accueil Jeunes

anaislantenois@gatinais-bourgogne.fr

03.86.83.78.05/06.62.40.12.99

Rajout :

Agent du SIVOS NEG intervenant auprès de l'équipe pédagogique de la CCGB.

Madame COTTRELLE Sylvie

Coordinatrice/directrice périscolaires Brannay / Villethierry

sylviecottrelle@outlook.com

Numéro de téléphone en cours d'attribution

Délibération 2023-09-12

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE les modifications à apporter au règlement intérieur de l'ACM telles que présentées ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer, ledit règlement, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Equipements d'intérêt communautaire : choix du projet (MOE) pour pôle Culture enfance-jeunesse

Le jury s'est réuni le 30 juin 2023 et a étudié de manière anonyme les projets remis par les 3 candidats présélectionnés.

Les projets étaient tous conformes à la demande, notamment :

Utilisation de matériaux bio sourcés,

Contrôle des frais d'entretien (faible consommation d'énergie, tant pour le chauffage et le rafraîchissement que pour la lumière),

Mutualisation de certains espaces, (dans le projet retenu, rassemblement d'un espace polyvalent et de la salle de restaurant pour en faire une grande salle de réception)

Espaces clos et aménagés pour la sécurité et le confort des usagers

Isolation acoustique des salles de musique

Le jury a émis son avis et a classé les projets anonymes. Une fois le classement établi, le nom des candidats a été révélé.

Le président a suivi l'avis du jury et a désigné lauréat du concours le groupement d'architectes **TECTONIQUES ARCHITECTES**.

Le marché de maîtrise d'œuvre sera négocié après le délai légal de recours.

6.2. Intervention du PLIE/mission Locale

Intervention du directeur général du PEIPS et bilan de l'action locale.

6.3. Transition environnementale : appel à candidatures pour siéger à la commission thématique

Etienne SEGUELAS, Vice-Président en charge de la transition environnementale, rappelle que cette commission effectue un travail très transversal en petits groupes de travail et il est donc important que chaque commune soit représentée. Un mail

de rappel sera envoyé aux communes encore non représentées pour appel à candidature avant le conseil communautaire du 22 septembre 2023.

La question des horaires de réunions est posée afin de permettre aux membres des commissions d'y assister plus facilement, peut-être à prévoir en fin de journée.

Il est également évoqué la solution de transmettre les conclusions de chaque groupe de travail qui correspond à une thématique aux membres qui n'ont pas pu être présents ;

6.4. Guide intercommunal des producteurs alimentaires locaux

Le guide intercommunal des producteurs alimentaires locaux a pour objectif de présenter les producteurs alimentaires de notre territoire ainsi que les initiatives locales autour de l'alimentation. Pour rappel, la création de ce guide est inscrite dans les actions de la thématique Agriculture et Alimentation de 2023 du Plan Climat.

Le contenu de ce guide est le suivant :

- Edito de M. Chabolle
- Edito de M.Deschamps ou M. Seguelas
- Le sommaire du guide
- Résumé du projet alimentaire territorial
- Différents points de vente (hors magasins)
- Marchés de pleins vents
- Distributeurs automatiques
- Vendeurs ambulants (pizza, la vagabonde...)
- Carte du territoire avec la localisation des producteurs (et les différents points de vente (hors magasins))
- Liste des producteurs locaux et présentation des labels et marques
- Alimentation locale avec
- Les portraits des agriculteurs (+ 1 ou 2 photos)
- Les initiatives locales
- Le saviez-vous (lié ou pas aux producteurs)
- Légumes et fruits de saison avec les grainothèques du territoire
- Quizz pédagogique lié au « le saviez-vous »

6.5. SDIS : bilan du développement du volontariat 2022

6.6. Réflexion sur l'EPF Doubs BFC

Le Président rappelle la problématique du foncier et de l'immobilier pour le territoire et explique à nouveau la vocation de l'EPF Doubs BFC. Il annonce que la question de l'adhésion de la CC sera discutée lors du bureau communautaire du 08 septembre pour délibération lors du conseil du 22 septembre prochain.

6.7. Présentation de l'initiative « Ville à joie »

Ville à Joie est une initiative solidaire qui rassemble des jeunes qui veulent faire revivre les villages et qui déménagent dans un territoire rural pour y organiser une tournée de plusieurs événements. Pour cela, l'association ramène des commerces, des services de santé, des services publics et plein d'autres intervenants dans les villages où ils ne passent plus. Ils ont pour objectif de faire vivre le lien social à travers des animations conviviales et un esprit festif.

Pour cela, ils déterminent avec les villages une date de tournée et proposent des animations, des stands de services, de santé, numérique, sociaux, des associations pour lutter contre le non-recours et faire connaître le local. Ils réalisent une étude territoriale avec des questionnaires distribués pendant l'événement sur les besoins des habitants ou encore des tests de futurs services. Enfin il y a sur place une restauration, une buvette et une place réservée aux producteurs locaux.

Ville à Joie se charge également de tout si vous le souhaitez : organisation globale et coordination des intervenants sur les stands ; installation du lieu éphémère sur la place de la commune et Animation de l'évènement ; communication auprès de la population.

Parmi les services présents, on retrouve en général des associations (social, environnement), du numérique, des démarches (France Services, La Poste), de la santé (test diabète) ou encore du social (centre sociaux, département). Quant aux animations, on retrouve des concerts, des stands participatifs (consultation des habitants sur un thème), des jeux et animations (blind test, karaoke, intervillages). Et la communication se fait dans la presse et la télé locales, avec des flyers dans les boîtes aux lettres et sur les réseaux sociaux.

Pour cela, une tournée test est organisée avec 15 dates, sur 8 communes, au printemps/été 2024. Ville à Joie accompagne toutes les démarches, sachant que 80% des événements sont co-financés (CPAM, CAF, CARSAT, UE, Etat...), les 20% restant le sont sur fonds propres. Ainsi 6400€ sont à la charge de la collectivité sur 32 000€. Ville à Joie pourra diffuser un appel à manifestation d'intérêt chez tous les maires de la collectivité pour recevoir l'association.

Les membres du Bureau souhaitent en rediscuter en lien avec le Contrat territorial Global. (CTG)

6.8. Propositions de logotypes

Les élus échangent sur les différentes propositions et un tour de table est effectué permettant à chacun de donner son avis.
De nouvelles proposition seront présentées en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Le président de la CC

Jean-François CHATOLLE
Maire de Vallery

La secrétaire de séance

Christine AITA
Maire de Courtoin

Liste des délibérations examinées
Séance du Bureau communautaire du 12 juillet 2023

- 2023-09-01 Approbation des procès-verbaux des 05 mai et 09 juin 2023 : approbation à l'unanimité
- 2023-09-02 Achat d'un véhicule électrique pour les services : approbation à l'unanimité
- 2023-09-03 Déchets ménagers : présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés : approbation à l'unanimité
- 2023-09-04 Déchets ménagers : acquisition de composteurs en bois : approbation à l'unanimité
- 2023-09-05 Déchets ménagers : Acquisition d'un broyeur de branches : : approbation à l'unanimité
- 2023-09-06 Préparation des transferts des compétences eau potable, assainissement et pluvial : étude du transfert : approbation à l'unanimité
- 2023-09-07 Préparation des transferts des compétences eau potable, assainissement et pluvial : Assistance à Maitrise d'ouvrage pour la réalisation de 11 études schémas directeurs d'assainissement collectif : approbation à l'unanimité
- 2023-09-08 Préparation des transferts des compétences eau potable, assainissement et pluvial : Assistance à Maitrise d'ouvrage pour la réalisation de 3 schémas directeurs d'eau potable : approbation à l'unanimité
- 2023-09-09 Développement économique : convention sur la facturation de la redevance d'assainissement collectif de la ZA Nord du Gâtinais : approbation à l'unanimité
- 2023-09-10 Ecole de musique, de danse et d'art dramatique : renouvellement du bail de location des locaux de Villeroy pour 2024 : approbation à l'unanimité
- 2023-09-11 Action sociale d'intérêt communautaire : planning été 2023 : approbation à l'unanimité
- 2023-09-12 Action sociale d'intérêt communautaire : avenant au règlement intérieur de l'accueil collectif de mineurs : approbation à l'unanimité

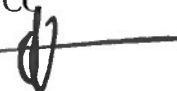
Liste des présents : Jean-François CHABOLLE, Christine AITA, Brigitte BERTEIGNE, Fred JEAN-CHARLES, Frédéric BOURGEOIS, Florence BARDOT, Jean-Jacques NOEL, Etienne SEGUELAS, Sylvie GUILPAIN, Monique JARRY, Christelle NOLET, Laurent BOULMIER, Nadia LEITUGA, Loïc BARRET, Gilbert GREMY, Marcel MILACHON, Jean-François ALLIOT.

Date de mise en ligne : 17/07/2023

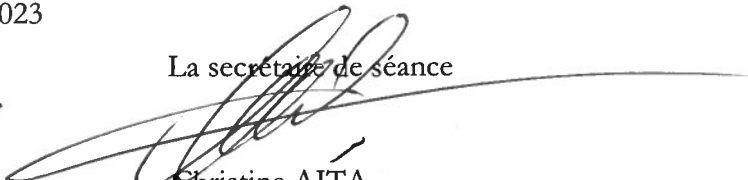
Le président de la CC

La secrétaire de séance




Jean-François CHABOLLE

Maire de Vallery


Christine AITA

Maire de Courtoin